



Esseiva Catherine

Sécurité des personnes âgées et des résident-e-s dans les EMS : comment s'effectuent la gestion et les contrôles autour de la polymédication ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 17.01.25

Dépôt

Polypharmacie : en Suisse, 86 % des patientes et patients en EMS prennent plusieurs médicaments par jour et sont donc concerné-e-s par la polypharmacie. La médication de 79 % des personnes résidant dans les EMS est potentiellement inappropriée !

Selon les études médicales, la polypharmacie ou hyper-polypharmacie présente des risques pour la sécurité des personnes âgées et des résident-e-s en EMS alors que la polymédication chez la personne âgée présente un risque, augmenté d'effets indésirables. Plus l'interaction médicamenteuse est grande, plus le risque d'effets indésirables augmente pour chaque médicament additionnel.

Une polymédication inappropriée comporte un danger important puisque chaque médicament supplémentaire augmente le risque d'effets indésirables chez la patiente ou le patient avec les conséquences liées, sanitaires et financières.

Vous l'aurez certainement remarqué, les seniors ont très souvent un taux de médication élevé. Il est donc légitime de se poser quelques questions et d'obtenir des précisions au sujet de la polypharmacie et de la polymédication des personnes âgées et des résident-e-s dans les EMS. Je demande donc au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Polypharmacie : plusieurs études ont déjà été effectuées au niveau national et l'évolution est continue (revue médicale suisse notamment).

Idem pour la sécurité face à la polymédication : plusieurs études ont été effectuées et sont en cours (Office fédéral de la santé publique) :

Polypharmacie / Polymédication

1. Il est probable que la situation dans le Canton de Fribourg soit identique à celle enregistrée au niveau national et ne fasse pas exception à ces chiffres (86 % - 79 %) ; le Conseil d'Etat peut-il préciser la situation et l'évolution potentielle ?
2. Des analyses sont-elles en cours au sein de nos EMS ? Si oui, où en sommes-nous ?
3. Quelle est la politique cantonale face à la polypharmacie et face à la polymédication ?
4. Quelle est la « flexibilité » de la politique cantonale face aux bases légales fédérales ?

Sécurité des patient-e-s et gestion des risques

1. Les personnes âgées et les résident-e-s EMS étant très exposé-e-s à la polymédication, respectivement aux effets indésirables, comment s'effectue la gestion de ces risques face à la polymédication et face aux effets indésirables ?
2. Prescriptions, suivi des traitements et coordination des professionnel-le-s : qui sont les intervenant-e-s ? Quelles sont les pratiques dans les EMS ? Quelles sont les bases légales appliquées ? Depuis quand ?

Je remercie le Conseil d'Etat de sa diligence.
